



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 42
Date de la convocation : jeudi 20 novembre 2025
Délibération n° : DCM_2025_177
Matière 8.6

Le jeudi 27 novembre deux mille vingt-cinq, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(42) Anne-Marie Avy, Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Catherine Brin, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Sébastien Dessein, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Mathieu Leray, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(15) Gaëtan Barreau, Claude Brel, Aurélie Brunet, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Stéphane Buron, Aglaé De Beauregard, Caroline Fonteneau, Vincent Guillet, Lydie Jobard, Quentin Mayet, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Virginie Neau, Tiffany Portemann et Joris Raflegeau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Guillaume Benoist	Anne-Marie Avy
Georges Brunetière	Geneviève Gaillard
Pierre Devèche	Claire Steinbach
Jean-Marie Frouin	Vincent Blanchard
Christian Gaborit	Mathieu Leray
Cécile Grelaud	Jean-Luc Tilleau
Alain Pensivy	Claire Baubry

Secrétaire de séance : Elisabeth Caillaud

Avis – Autorisations d'ouvertures dominicales en 2026

Rapporteur : Jean-Michel Coiffard, Adjoint à l'Economie

EXPOSE DES MOTIFS

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 relative à la croissance, à l'activité et l'égalité des chances économiques permet au Maire de délivrer des dérogations annuelles au repos dominical jusqu'à douze dimanches par an pour les commerces de détails. Les dérogations sont à caractère collectif et s'appliquent à l'ensemble des commerces de détail du territoire communal.

En application des dispositions des articles L.3132-26 à L.3132-27-1 et R.3132-21 du Code du travail, leurs modalités seront établies par arrêté du Maire, après avis du Conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre.

Considérant les vœux émis par les commerçants, il est proposé d'accorder 5 dérogations annuelles pour l'année 2026, à savoir :

- Dimanche 11 janvier 2026 ;
- Dimanche 1^{er} février 2026 ;
- Dimanche 7 juin 2026 ;
- Dimanche 20 septembre 2026 ;
- Dimanche 6 décembre 2026.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 relative à la croissance, à l'activité et à l'égalité des chances économiques,

VU le Code du travail, et notamment l'article L.3132-26,

VU l'avis de la Commission Economie en date du 14 octobre 2025,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 13 novembre 2025,

CONSIDERANT les vœux formulés par les commerçants de Sèvremoine et l'intérêt pour la commune de soutenir la dynamique commerciale de son territoire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **EMET** un avis favorable à la proposition d'accorder cinq dérogations annuelles au repos dominical pour les commerces de détail de Sèvremoine pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 29/11/2025

Reçu en préfecture le 29/11/2025

Publié le



ID : 049-200054385-20251127-DCM_2025_177-DE

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon

Directrice générale des services